

Comment faire pour homologuer votre diplôme français au Brésil

Sommaire

Les diplômes de type « Graduação »	2
<i>Les formations françaises possédant une équivalence au Brésil</i>	<i>2</i>
<i>Les formations françaises sans équivalence au Brésil</i>	<i>2</i>
Diplômes de type « Pós-Graduação »	2
<i>Les diplômes français effectués depuis le Brésil</i>	<i>2</i>
<i>Pour l'exercice de la profession</i>	<i>3</i>
Est-il possible de faire valider une partie du cours ?	3
A propos	4
<i>Elaboration du Dossier</i>	<i>4</i>

CenDoTeC

Av. Prof. Dr. Lineu
Prestes, 2242
IPEN-CNEN/SP
Cidade Universitária
05508-000
São Paulo SP

Tel: (11)3032-1214
Fax: (11)3032-1552

cendotec@cendotec.org.br
www.cendotec.org.br

Après avoir terminé vos études à l'étranger, il est nécessaire de faire valider vos diplômes.

D'une manière générale, ce sont les universités publiques qui valident les diplômes de l'étranger, moyennant le paiement d'une taxe. La réponse est donnée dans les six mois à partir de la réception de la demande (art. 4, § 2 de la résolution n° 1 du 03/04/01 du CNE - Conseil National de l'Éducation) et cette homologation est soumise, ensuite, à la CAPES - Coordenação de Aperfeiçoamento de Pessoal de nível Superior.

Les diplômes de type « Graduação »¹

Les formations françaises possédant une équivalence au Brésil

Les diplômes universitaires français qui sanctionnent une formation existante au Brésil doivent être présentés dans des universités publiques brésiliennes qui offrent la même formation. Ce sont elles qui pourront reconnaître le diplôme et lui conférer la validité (art. 48, § 2, Loi 9.394/96).

Les formations françaises sans équivalence au Brésil

Dans le cas où les études française de niveau « Graduação » n'ont pas d'équivalence au Brésil, la résolution n° 01 du 29.01.2002 (qui révoque la résolution n° 03/85) du CNE fixe les règles suivantes :

1. L'étudiant devra choisir une université brésilienne, reconnue par le CNE et qui offre une formation soit globalement, soit partiellement identique ou similaire à celle du diplôme étranger à être validé.
2. En plus du diplôme et de l'historique scolaire détaillé, l'étudiant devra présenter un document officiel de l'université, spécifiant le programme détaillé avec les matières enseignées, leur description et leur charge horaire.
3. Une commission réunie par l'université délibérera sur la validité de la formation.

L'université pourra également décider de ne la valider que sous certaines conditions, auxquelles l'étudiant devra se soumettre (examen, études complémentaires, etc.).

Diplômes de type « Pós-Graduação »²

Pour les diplômes du type Certificats d'aptitudes, Doctorats et Titres, l'équivalence pourra être fournie uniquement par les universités dispensant un enseignement identique (art. 48, § 3 de la Loi 9.394/96) et approuvées par la CAPES.

Les diplômes français effectués depuis le Brésil

Ce titre générique concerne notamment les diplômes d'études faites à distance – pour lesquelles la réglementation en vigueur n'est pas encore claire.

Ainsi, l'article 1 de la résolution n° 1 du 26.2.97 du CNE spécifie que toutes les études faites au Brésil dans un contexte d'enseignement avec semi-présence et à distance ne sont pas reconnues.

Cependant, la résolution CNE n° 1 art. 3 § 1 du 03.04.01, fait référence aux études *stricto sensu*³ offertes à distance et spécifie que la validité du diplôme exige des épreuves écrites et des activités avec présence, tout comme présentation d'une thèse. Cette même résolution spécifie que la reconnaissance du diplôme étranger est soumise à une commission pédagogique d'une université brésilienne.

¹ En général Bac. + 4

² Niveau Bac. + 5 et plus

³ Diplômes de type Doctorat

Dans son article n° 11, la référence à des études *lato sensu*⁴ à distance établit qu'elle peuvent seulement être offertes par des institutions reconnues par l'Union, conformément à l'art. 80, § 1 de la Loi 9.394/96. Donc ceci exclut toute possibilité de reconnaissance d'un diplôme français de ce type.

Il est à noter que le [SESu](#) - Secrétariat de l'Education Supérieure dans les F.A.Q. (questions fréquentes) de son site Internet, spécifie que les études étrangères à distance du 1. et 2. cycle peuvent être reconnues par les universités. Cependant cette reconnaissance n'est pas garantie acquise, elle dépend énormément de l'université brésilienne.

Pour l'exercice de la profession

La seule validation du diplôme ne suffit pas pour assurer le droit à l'exercice de certaines professions, principalement des professions médicales et para-médicales, juridiques, d'architecture et d'ingénieur.

Après la reconnaissance du diplôme étranger et de son enregistrement par l'université le nouveau diplômé devra s'inscrire dans le registre professionnel de son domaine tenu par les associations, ordres et conseils compétents. Dans certains domaines un examen sera exigé pour l'évaluation de ses connaissances.

Quelques exemples d'organismes à São Paulo :

- [CRM](#) - Conseil Régional de Médecine - Rua da Consolação, 753 - Higienópolis - Tel.: (55-11) 3017-9300;
- [CREA](#) - Conseil Régional d'Ingénieurs et d'Architecture - Av. Brig. Faria Lima, 1059, Butantã - Tel.: (55-11) 3816-6522;
- [OAB](#) - Ordre des Avocats du Brésil - Rua Senador Feijó, 143 - Centro - Tel.: (55-11) 3116-1000.

Est-il possible de faire valider une partie du cours ?

Il est possible de demander le transfert d'une université française vers une université brésilienne.

Il y a deux types de transfert (art. 49 de la Loi 9.394/96, arrêté ministériel 975 du 25 juin 1992, art. 99 de la Loi 8.112/90) :

- volontaire (réalisé en fin d'année scolaire) – conditionné au nombre de places que l'université réserve à cette fin;
- *ex officio* (réalisé, par obligation, même en cours d'année scolaire) – ne dépend pas du nombre de places dans l'université sollicitée et la demande peut être faite à n'importe quel moment.

DU BRESIL VERS LA FRANCE : le transfert est également possible dans le sens contraire. Son acceptation est décidée par l'université française.

Dans tous les cas, aussi bien en France qu'au Brésil, l'étudiant devra se présenter directement à l'université, muni de ses documents (diplômes, historique scolaire, programme détaillé).

Extrait du Rapport fait par [Hélia Lissak](#), stagiaire [Edufrance](#) du [centre de référence sur les études en France](#).

⁴ Diplômes de type DESS et autres spécialisations complémentaires

A propos

Elaboration du Dossier

Rédaction :

[Helia Lissak](#), stagiaire [EDUFRANCE](#)

Traduction :

Ivana Janosh

Supervision :

[Halumi Tateyama Takahashi](#)

[Neusa Watanabe Ferreira](#)

[Joachim Queyras](#)

Responsable de la publication :

[Luc Quoniam](#), professeur des Universités, Directeur du *CenDoTeC*

Prenez contact avec le *CenDoTeC !!!*

Pour tout

dossier d'Intelligence Territoriale, de Veille Technologique,

d'Information Scientifique et Technique

sur le Brésil